



Renouvellement du conseil syndical Académique

> **ADHÉRER AU SE-UNSA** ne se résume pas au simple fait de payer sa cotisation, même si c'est vital pour une organisation comme la nôtre qui, faut-il le rappeler, ne bénéficie d'aucune aide ou subvention extérieures. Cette indépendance fait l'originalité et la force du SE-UNSA qui n'existe que par ses adhérents.

Être adhérent, c'est aussi et surtout avoir la possibilité de s'exprimer, de proposer, de participer aux choix du SYNDICAT.

Être adhérent c'est pouvoir siéger au conseil syndical qui sera renouvelé le **6 MARS 2013**, pour 4 ans. Le conseil syndical académique sortant invite tous les adhérents qui le souhaitent à faire acte de candidature à l'élection au conseil syndical académique pour participer à la vie démocratique de notre organisation, élaborer ensemble les revendications et orientations que le syndicat défendra.

Pierre POESSEVARA

Extrait du règlement électoral

Conditions à remplir pour être candidat :

- ↳ Être adhérent dans une des sections départementales du SE-UNSA de l'Académie d'AMIENS à la date limite de dépôt des candidatures le 17 DECEMBRE 2012 (cotisation à jour).
- ↳ Ne pas détenir un mandat électif plus élevé que celui de conseiller municipal d'une commune de plus de 3 500 habitants.
- ↳ Ne pas détenir une fonction élective ou politique dans quelque parti que ce soit.

Calendrier

- Dépôt des candidatures à l'élection au conseil académique : **17 décembre 2012** ;
- Congrès académique : **mercredi 13 février 2012 à 14H30, Salle Dewailly AMIENS** ;
- Publication de la liste, modalités de vote et matériel, rapport moral et académique : bulletin en **janvier** ;
- Période de vote : **dès réception du matériel jusqu'au VENDREDI 1er MARS 2013** ;
- Dépouillement : **MERCREDI 6 MARS 2013**.

Déclaration de candidature à l'élection au Conseil Syndical de la section académique d'AMIENS

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

N° Tél. :

Mail :

déclare faire acte de candidature au titre du secteur

- | | | |
|--|--------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ÉCOLE | <input type="checkbox"/> actif | <input type="checkbox"/> retraité |
| <input type="checkbox"/> LYCÉES COLLÈGES | <input type="checkbox"/> actif | <input type="checkbox"/> retraité |
| <input type="checkbox"/> ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROF. | <input type="checkbox"/> actif | <input type="checkbox"/> retraité |
| <input type="checkbox"/> EPS-APS | <input type="checkbox"/> actif | <input type="checkbox"/> retraité |

Ale Signature



Les actes de candidature doivent être parvenus au Siège de la Section Académique, 4 rue Paul Sautai à AMIENS impérativement pour le **21 DECEMBRE 2012**